



Feuille d'information

Embargo : début de la conférence de presse du Conseil fédéral

Le 25 août 2010

Eventail des prestations des Forces aériennes

Résumé

Les Forces aériennes suisses doivent accomplir trois missions : la sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien, l'accomplissement de transports aériens ainsi que l'acquisition et la diffusion de renseignements / d'informations aux instances politiques et militaires. Ces missions peuvent en principe être remplies avec les moyens actuels. Leur degré de réalisation est toutefois différent et limité du fait des ressources à disposition.

1. Contexte

Les Forces aériennes suisses doivent remplir les trois missions suivantes assignées par les milieux politiques :

- Sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien, y compris le service de police aérienne et la défense aérienne (protection de l'espace aérien) ;
- Accomplissement de transports aériens ;
- Acquisition et diffusion de renseignements / d'informations aux instances politiques et militaires.

Les Forces aériennes sont actives dans ces trois domaines. L'ampleur de leurs prestations a cependant été adaptée au sein de chaque domaine en raison des mesures de réduction de ces dernières années. Dans le domaine de la reconnaissance par exemple, un secteur important dans le cadre du mandat d'acquisition et de diffusion de renseignements / d'informations aux instances politiques et militaires, les Mirage ont été retirés en 2003. Et pour ce qui est de la capacité de combat terrestre, la mise hors service des Hunter en 1994 y a totalement mis fin.

2. Ce que les Forces aériennes peuvent faire

2.1. Protection de l'espace aérien

Avec leurs radars, les Forces aériennes surveillent (électroniquement) l'espace aérien suisse 24 heures sur 24, 365 jours par an. En raison des ressources financières et en personnel limitées, les moyens d'intervention ne sont disponibles que les jours ouvrables pendant les heures normales de service de vol. Lors de situations particulières – comme c'était le cas pendant le World Economic Forum (WEF) à Davos ou l'Euro 08 – une capacité de réaction

Feuille d'information – Eventail des prestations des Forces aériennes

permanente, si nécessaire avec un bref temps de préparation, peut être garantie pour une période limitée dans le temps. Les Forces aériennes effectuent, semaine après semaine, des engagements de police aérienne sur mandat de la Confédération. Cela inclut la surveillance et le contrôle ponctuel des aéronefs d'Etats étrangers qui requièrent pour le survol du territoire suisse une « diplomatic clearance » ainsi que l'interception d'avions qui violent gravement les règles du trafic ou la souveraineté sur l'espace aérien. Conformément aux directives de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), ces avions sont interceptés et accompagnés en dehors de l'espace interdit ou jusqu'à un aéroport où ils pourront se poser en toute sécurité.

Lors de crises ou de conflits armés, les Forces aériennes suisses sont en mesure d'assurer, pendant une période limitée, leur mission de défense aérienne avec leurs 33 jets de combat du type F/A-18 Hornet et d'appuyer ces derniers de jour et par ciel dégagé avec les 54 F-5 Tiger restants. Dans le domaine de la défense basée au sol, des systèmes technologiques modernes – les canons de DCA moyenne (35 millimètres) ainsi que les systèmes d'engins guidés Stinger et Rapiet – sont disponibles. Ils sont efficaces à courte portée et jusqu'à une altitude moyenne.

2.2. Accomplissement de transports aériens

Dans le domaine des hélicoptères, les Forces aériennes disposent de 27 hélicoptères moyens des types Super Puma et Cougar ainsi que de 20 hélicoptères légers pour le transport et la formation du type Eurocopter EC635. Ces hélicoptères modernes peuvent être engagés de jour comme de nuit et par tous les temps. Leurs possibilités d'engagement sont donc étendues, allant du service d'instruction à la sauvegarde des conditions d'existence en Suisse et à l'étranger, en passant par le transport de troupes et de matériel et les opérations de promotion de la paix à l'étranger. Le Pilatus PC-6 Turbo Porter, en tant qu'avion à voilure fixe, est également disponible. Cet appareil petit mais robuste sert avant tout au transport des éclaireurs parachutistes et à des fins de liaison. Le Service de transport aérien de la Confédération (STAC) dispose en outre d'une petite flotte hétérogène d'avions à voilure fixe assurant le transport de personnes et de matériel sur des distances moyennes.

2.3. Acquisition et diffusion de renseignements / d'informations

Dans le domaine de la reconnaissance aérienne, les Forces aériennes disposent de deux moyens : le système de drones de reconnaissance 95 (ADS 95) utilisé à titre de centre de compétences et les hélicoptères de type Super Puma équipés d'une caméra infrarouge. Les drones peuvent être engagés à toute heure du jour pour effectuer des prises de vues aériennes pour les Forces terrestres, le Corps des gardes-frontière et la police. Les Super Puma, équipés d'une caméra infrarouge (FLIR), sont avant tout engagés pour la recherche de personnes. En cas d'accident d'avion, les Forces aériennes sont tenues de rechercher l'équipage (Search and Rescue). Tous les jours de l'année, 24 heures sur 24, un hélicoptère assure le service de piquet. Dans le domaine de l'acquisition de renseignements, les Forces aériennes disposent aussi de très nombreux systèmes pour établir la situation aérienne, comme les systèmes radar FLORAKO et TAFLIR, l'exploration électronique et des postes d'observation.

3. Ce que les Forces aériennes ne peuvent pas (ou plus) faire

3.1. Lacunes dans le domaine de la protection de l'espace aérien

Alors que la qualité des prestations des Forces aériennes dans le domaine de la protection de l'espace aérien peut soutenir la comparaison au niveau international, des lacunes existent sur le plan quantitatif. La capacité d'intervention permanente en situation normale ne peut être assurée par le service de police aérienne en raison des restrictions financières et en personnel. Les 33 F/A-18 Hornet ne permettent de protéger ou de défendre l'espace aérien

Feuille d'information – Eventail des prestations des Forces aériennes

suisse que pendant une période de temps limitée. Ces lacunes ne peuvent être comblées que partiellement et de façon très limitée par le F-5 Tiger. En raison de sa technologie obsolète, cet avion ne peut effectuer des missions que de jour et par bonne visibilité. En outre, la distance d'engagement de ses armes est extrêmement limitée. Par rapport aux avions de combat modernes, le Tiger n'est plus compétitif. Lorsque cet appareil devra, ces prochaines années, être retiré du service en raison de son âge, les lacunes qui existent dans la protection de l'espace aérien iront croissant.

Des lacunes existent aussi, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, dans le domaine de la défense aérienne basée au sol. Sur le plan qualitatif, les altitudes élevées ne sont plus couvertes depuis la mise hors service du système de missiles BL-64 Bloodhound à la fin des années '90. Sur le plan quantitatif, les réformes des années passées ont entraîné la dissolution d'un certain nombre de groupes de DCA. Il en résulte ainsi une diminution de la superficie que peuvent défendre les moyens de la DCA.

3.2. Lacunes dans le domaine des transports aériens

Pour les engagements autres que le combat, les hélicoptères des Forces aériennes suisses sont à un haut niveau de performance, et ce malgré une diminution de leurs capacités de transport, qui sont passées de 65 Alouette III à 20 EC635. Elles ne disposent toutefois pas d'hélicoptères permettant de transporter directement des troupes sur le champ de bataille. Dans ce domaine, les appareils blindés et armés font défaut. Il manque des avions à voilure fixe moyens et grands porteurs capables d'assurer des vols sur de longues distances. Actuellement, le plus grand avion disponible ne permet d'emporter que 18 personnes et son rayon d'action se limite à des distances moyennes. Lorsque de grosses capacités sont requises, comme pour la relève du contingent de la KFOR, des appareils civils doivent être loués. Pour les engagements d'appui, comme celui effectué en faveur des victimes du tsunami qui avait touché l'île de Sumatra, des avions étrangers sont nécessaires. Les avions utilisés pour effectuer les transports en faveur du gouvernement (VIP) ne correspondent plus aux normes actuelles.

3.3. Lacunes dans le domaine de l'acquisition et de la diffusion de renseignements / d'informations

En ce qui concerne la qualité des données fournies, les systèmes existants répondent aux exigences actuelles. Dans quelques années toutefois, le système de drones de reconnaissance 95 aura vécu. D'ailleurs, l'avancée technologique que connaît ce domaine se fait à une vitesse foudroyante. Concernant le Super Puma équipé d'une caméra infrarouge, les possibilités d'engagement sont limitées en raison du petit nombre de systèmes disponibles et de l'effectif réduit des spécialistes. La plus grande lacune se situe au niveau de la reconnaissance aérienne tactique: les moyens disponibles ont été supprimés avec la mise hors service, en 2003, des Mirage IIIRS.

FLORAKO et TAFLIR sont des systèmes modernes basés au sol servant à l'acquisition de renseignements et d'informations. Ils ne sont toutefois pas capables de détecter des avions modernes furtifs, c'est-à-dire invisibles aux radars (technologie Stealth). Dans le domaine de l'exploration électronique, les Forces aériennes disposent du système moderne IFASS (système intégré d'exploration et d'émission radio).

3.4. Autres lacunes

Actuellement, les Forces aériennes ne sont pas en mesure de conduire ou de soutenir depuis les airs le combat interarmes. Elles ne disposent pas des capacités nécessaires pour attaquer des objectifs stratégiques situés à une distance dépassant la portée des moyens terrestres. Elles n'ont en outre jamais eu d'hélicoptères de combat à disposition. Avec la mise hors service de la flotte des Hunter en 1994, les moyens disponibles pour le combat terrestre ont été supprimés.

Feuille d'information – Eventail des prestations des Forces aériennes

Contact :

Jürg Nussbaum
Chef Communication Forces aériennes
Téléphone 031 324 15 50

Informations complémentaires :

Liens :

Titre du lien : site Internet des Forces aériennes suisses
Lien (URL) : www.forcesaeriennes.ch